



NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES

ECOLE MATERNELLE

Vous pouvez vous connecter sur le **Portail Famille**, accessible directement sur le site de la Mairie de Vayres www.mairie-vayres.fr.

Ce portail famille vous permettra de consulter votre facture mensuelle Cantine/Garderie durant les périodes scolaires (hors mercredi et vacances).

➤ PROCEDURE DE CONNEXION AU PORTAIL FAMILLE :

Seules les nouvelles familles doivent faire cette procédure.

Pour les familles ayant déjà un compte famille votre mot de passe restera inchangé.

PORTAIL FAMILLE

Afin d'accéder à votre compte, veuillez vous identifier.

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ?

L'identifiant correspond à votre adresse mail personnelle

Le mot de passe demandé doit être créé pour les nouvelles familles.

Pour ce faire :

- Cliquer sur mot de passe oublié.
- Un mail vous est alors envoyé sur votre boîte mail avec un mot de passe temporaire (Ce mot de passe est valable 24 heures).
- Faire un copié-collé de votre mot de passe temporaire sur votre compte famille.
- Il vous faudra remplacer votre mot de passe temporaire et créer votre nouveau mot de passe personnel.

GUIDE UTILISATEUR PORTAIL FAMILLE

➤ PROCEDURE RESERVATION CANTINE/GARDERIE :

Aucune réservation ne doit être faite par la famille pour la cantine/garderie sur ce portail. Votre enfant sera inscrit comme présent le jour même aux activités.

➤ PROCEDURE FACTURATION :

Le paiement se fera à réception de « l'Avis des sommes à payer » envoyé sous pli par le Service de Gestion Comptable de Coutras (ex trésorerie) ou par prélèvement automatique si vous avez choisi ce mode de paiement et retourné au service enfance de la Mairie le document d'adhésion. La facture sera disponible sur votre portail famille une fois que vous aurez reçu cet avis.



Les usagers qui n'auront pas fourni les documents nécessaires au calcul de leur coefficient familial se verront attribuer le tarif le plus élevé.

Aucune régularisation antérieure à la facture ne pourra être effectuée.

➤ **ACCUEIL DU MERCREDI ET PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES :**

Ces services dépendent entièrement de la CALI, le mercredi correspondant à une journée d'ALSH.

L'accueil des enfants se fait dans le bâtiment situé Avenue du Thil, près de l'école maternelle.

Le service sera facturé par la CALI selon le quotient familial de chaque famille.

➤ **RETARD DES ELEVES/ABSENCES DES ENSEIGNANTS :**

Les enfants veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

Les retards répétés dérangent tout le monde : l'élève concerné, tous les élèves de la classe et l'enseignant.

Tout enseignant absent est remplacé sous réserve de disponibilité de remplaçants. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans les autres classes si nécessaire.

➤ **HORAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE**

	HORAIRES ECOLE MATERNELLE	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
LUNDI	Heure de début	8h40	11h55	13h25
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20
MARDI	Heure de début	8h40	11h55	13h35
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20
JEUDI	Heure de début	8h40	11h55	13h25
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20
 VENDREDI	Heure de début	8h40	11h55	13h35
	Heure de fin	11h55	13h35	16h20

L'accueil périscolaire sera ouvert et facturé de 07h00 à 08h30 le matin et de 16h20 à 19h00 le soir.

Pour la classe de Grande Section délocalisée sur le site de l'école élémentaire :

Ouverture du portail : 08h20

Début des cours : 08h30

Pause déjeuner : 11h45

Fin de la pause déjeuner : 13h35

Fin des cours : 16h20



Pour le Maire
Jocelyne LEMOINE, Maire adjointe déléguée